

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 1 (1865)

Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE
FRIBOURG.



MARS 1865.

1^{re} année.

N^o 5.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE.

L'Éducateur paraîtra le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — L'abonnement pour toute la Suisse est de fr. 5. par an. Pour l'étranger le port en sus. — Lettres affranchies. — Prix des annonces, 20 cent. la ligne. — Prix du numéro, 20 cent. — Tout ouvrage dont il nous sera envoyé un exemplaire aura droit à un compte rendu. — Les remboursements seront pris le 1^{er} mars de chaque année. M. Blanc, caissier de la Société, est chargé d'en opérer la rentrée. A lui aussi devront être adressées les réclamations concernant l'expédition.

SOMMAIRE : Manuel de Pédagogie ou d'Education. (Suite). — Education des femmes. Les grandes difficultés de l'Education morale. (Suite). — Des Bibliothèques communales. — Le système métrique. — Chronique scolaire. — Nécrologie.

MANUEL DE PÉDAGOGIE OU D'ÉDUCATION.

Chapitre II. Aperçu sur l'homme et ses facultés.

§ 11. Corps, esprit et cœur, l'homme possède sous chacun de ces aspects de son existence, toujours une, malgré cette diversité apparente, un certain nombre de facultés dont nous avons énumérées les principales au § 3.

« Un esprit sain dans un corps sain, » disait l'ancienne Ecole de Médecine de Salerne. C'est à établir et à entretenir l'équilibre des organes spirituels et des organes physiques que doit travailler l'éducateur. L'influence du corps sur le cœur et l'esprit est très

grande. L'influence d'un bon tempérament, d'une forte constitution sur le caractère et les actions de l'individu est incontestable. On sait combien l'activité des organes corporels est favorable à l'exercice de la pensée et dispose l'homme à la sérénité, à la bienveillance. Mais l'influence de l'âme, c'est-à-dire de l'esprit et du cœur sur le corps n'est pas moins certaine et moins importante. Les soucis de l'esprit et les chagrins de cœur affaiblissent et détruisent la meilleure constitution.

§ 12. Les cinq sens et la voix qu'on pourrait appeler le sixième sens, attirent les premiers l'attention de l'éducateur public comme autant de moyens d'acquérir des idées, des notions et des connaissances.

A l'aide des sens nous percevons les propriétés de notre propre corps et celles de tous les corps qui sont hors de nous.

Les corps répandus dans l'espace forment ce qu'on nomme l'étendue. Cette étendue est visible, sonore, tangible selon que nous pouvons voir les corps, les entendre ou les toucher.

Par les *yeux*, organe perçant et d'une activité extraordinaire, nous saisissons la forme des objets, leur couleur, leur volume, leur éloignement, leur nombre, leur état de mouvement et de repos.

Par l'*ouïe*, organe délicat et subtil, mais plus passif que l'œil, nous saisissons les sons naturels et artificiels.

« Les yeux et les oreilles, disait Cicéron, sont les fenêtres de l'âme. » Par leur intermédiaire, l'âme pénètre dans la région du Beau, dans le domaine de l'art et de la science. L'œil est plus particulièrement l'organe de la peinture, de la sculpture, de toute représentation. L'*ouïe* est, avec la voix, le sixième sens, une des conditions du Langage, de l'Eloquence et de la Musique. Mais tandis que l'*ouïe* est sans expression, l'œil, à cause de sa puissance à réfléchir et à exprimer les impressions les plus intimes de l'être humain, a été appelé le *Miroir de l'âme*.

Le tact n'est pas circonscrit à un organe spécial comme le sens de la vue ou de l'*ouïe*, mais il est répandu dans toutes les parties de notre corps où se trouvent des fibres et des nerfs. La main

toutefois, par son exquise sensibilité et sa merveilleuse souplesse, demeure le principal agent et instrument du tact. C'est sur les propriétés tactiles, sur les rapports de grandeur et de petitesse que reposent un grand nombre de classifications soit vulgaires soit scientifiques (en Zoologie, Botanique, Cristalligraphie). La forme appréciée par le toucher est le point de départ de la Géométrie.

Dans l'impossibilité d'instruire les aveugles au moyen de la vue, on a eu recours au Tact. On a imaginé pour eux des claviers dont les touches représentent les lettres. Les chiffres et les nombres leur sont enseignés par un procédé analogue. L'aveugle Sanderson est devenu un habile géomètre.

Les noms de palme, de coudée, d'aune, de pied, de pouce employés pour les anciennes mesures, indiquent l'emploi des organes tactiles comme moyen d'appréciation de la hauteur, de la profondeur et de la largeur.

§ 13. Les corps et leurs propriétés frappent nos organes, par l'intermédiaire des sens, mais ce n'est pas par les sens que nous percevons. L'ouïe, d'ailleurs, ne recueille que les sons, l'œil ne saisit que les couleurs et la forme des objets; le tact n'apprécie que certaines qualités des corps. L'odorat et le goût sont encore plus restreints dans leurs perceptions.

Le véritable centre de la perception, c'est l'intelligence ou entendement (Intellect) dont les sens ne sont que les agents ou organes subalternes. Les sens fournissent à l'esprit ou intelligence (qui est l'esprit en tant que faculté percevante), la matière de ses pensées, mais les sens ne pensent pas eux-mêmes. Aussi ne dit-on pas : la vue pense, l'ouïe raisonne, etc.

L'Intelligence est la première faculté de l'esprit, dans l'ordre chronologique pour ainsi dire, car son action précède souvent et doit précéder celle des autres facultés en un grand nombre de cas. Ce dont on n'a aucune idée, dit l'ancienne logique, n'inspire aucun désir (*Ignoti nulla cupido*).

Mais la faculté de percevoir et de se former des notions serait peu de chose pour l'homme, si son esprit n'y joignait celle de con-

server les notions reçues. Cette seconde faculté se nomme la Mémoire.

Les objets qui frappent notre esprit se teignent à nos yeux de couleurs plus ou moins vives et qui sont bien différentes selon nos impressions du moment ou selon la manière dont ces objets affectent notre esprit. Cette faculté de nous représenter les choses sous des images vraies se nomme l'Imagination.

L'Imagination, comme nous le verrons plus loin, est une faculté aussi précieuse que les autres. Elle est la *fée bienfaisante du logis* avant d'en être, comme on a dit, *la folle*. Mais son activité extraordinaire demande le contrôle du bon sens et de la raison, facultés supérieures pour la direction de la vie, mais qui ont besoin elles-mêmes d'être tempérées par les facultés morales de la conscience et de la sensibilité.

Le Jugement, c'est la faculté de savoir se diriger, de discerner le vrai côté des choses, soit dans les idées, soit pour la conduite ordinaire de la vie. Le bon sens ou le sens commun est une sorte de jugement instinctif et journalier que l'on trouve souvent sous l'enveloppe la plus vulgaire.

La Raison, c'est un jugement supérieur, un jugement approfondi et généralisé. Elle nous rend capables de distinguer le vrai du faux jusque dans les sphères les plus élevées, comme la Religion, les Sciences, la Politique.

Le Jugement exprime le rapport des idées et pose des propositions. Mais c'est la Raison qui formule nos principes politiques, religieux, sociaux, c'est-à-dire les règles fondamentales que nous nous proposons de suivre dans les diverses parties de la vie intellectuelle et morale. L'animal est, comme l'homme, doué d'intelligence, de mémoire, d'imagination. La sagacité que montrent certains animaux dans des circonstances difficiles prouve même qu'ils ne sont pas dénués d'un certain sens de raisonnement. Mais la Raison dans sa force, sa puissance et sa beauté est l'apanage exclusif de l'Etre humain, seul vraiment raisonnable et perfectible. La Raison, cinquième faculté de l'esprit, est donc ainsi le degré le plus

élevé de la pensée humaine, et comme dit le philosophe italien Gioberti, la puissance la plus sublime de l'Intelligence, la Reine de la pensée (*la potenza la più sublime dell' Intelletto, la regina del Pensiero*).

Les psychologistes distinguent parfois de la perception externe de l'Intelligence une sorte de perception intime dont ils font une sixième faculté, sous le nom de Sens Intime. Le sens intime est comme une sorte d'œil ouvert sur notre propre intérieur et au dedans de nous. De même que les sens internes nous avertissent de ce qui se passe au dehors de nous ou dans les diverses parties de notre corps, de même le sens intime nous révèle nos propres impressions et les diverses situations de notre âme. Le sens intime porte aussi le nom de Conscience, synonyme de connaissance de soi-même au point de vue purement intellectuel (le *Bewustsein* des Allemands). Autre chose est connaître ; autre chose est connaître qu'on connaît. Autre chose est penser, sentir et vouloir, et autre chose savoir qu'on pense, sent et qu'on peut vouloir. Le sens intime est le fondement de la Psychologie.

Intelligence, Mémoire, Jugement, Raison, Sens intime, tel est le sommaire des facultés de notre Esprit dont elles sont comme les diverses faces. On les nomme facultés intellectuelles, parce que l'Intelligence ou Intellect, y joue le premier rôle dans la connaissance des objets.

REMARQUE.

Le tableau suivant contribuera peut-être à éclaircir un peu le sens dans lequel notre psychologie, plus pratique que spéculative, emploie certaines expressions essentielles :

I. Intelligence	{ C'est-à-dire l'Esprit ou le Moi intel- lectuel dont le siège est dans le cer- veau.	Esprit en tant que percevant,
II. Mémoire		» en tant que conservant,
III. Imagination		» en tant que représentant les objets ou créant des images.
IV. Jugement		» en tant que jugeant,
V. Raison		» en tant que raisonnant,
VI. Sens intime		» en tant que capable de se replier sur lui-même et de se connaître lui-même.

§ 13. « L'homme, disait le Père Girard, est tout ce qu'il est par

le cœur. » Le mot cœur est pris ici dans le sens de Bonté. Le sens philosophique du mot cœur est un peu différent de celui que lui assigne ici l'usage.

Par le cœur ou sensibilité morale, nous entendons la faculté d'éprouver des impressions, des inclinations, des sentiments, des passions.

L'homme agit comme il aime, dit encore le Père Girard. En d'autres termes, les actions de l'être humain sont déterminées par ses affections ; la Volonté est déterminée par la manière de sentir. La Volonté, c'est la faculté d'agir conformément à sa propre détermination. Cette libre détermination qui précède l'acte de la Volonté constitue la Liberté morale.

Il faut que l'homme soit libre pour que ses actions puissent lui être imputées, pour qu'il soit responsable. Cette liberté souffre, sans doute, des exceptions et peut être soumise à diverses vicissitudes. L'usage que l'homme fait de sa liberté doit être réglé par la Conscience, *cet œil de l'âme* ouvert sur nos pensées les plus secrètes et sur les mobiles plus ou moins désintéressés qui nous font agir. La Conscience est un témoin et un juge plus encore qu'une faculté. Si on veut l'appeler ainsi cependant, nous dirons que c'est la faculté pour l'homme d'être averti de la conformité ou de la non conformité de ses actes avec la loi morale, écrite par Dieu lui-même au fond de son âme.

Sensibilité (cœur), Liberté (libre arbitre), Volonté, Conscience, telles sont les facultés de l'Etre humain en tant qu'être moral. Quoique de nature plus intellectuelle que morale, la Raison concourt avec la Conscience à l'appréciation des Vérités morales et à la formation des convictions religieuses et politiques de l'individu.

Après ce coup d'œil rapide jeté sur les facultés humaines, nous allons les examiner d'une manière plus spéciale.

ALEXANDRE DAGUET. (1)

(1) L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain N° la suite de l'article intitulé : « Réforme scolaire en Allemagne » et une statistique des Ecoles de la Suisse, qui devaient paraître dans ce numéro.

ÉDUCATION DES FEMMES.

LES GRANDES DIFFICULTÉS DE L'ÉDUCATION MORALE.

(Suite.)

L'Education est une influence. Mais d'où découle l'influence, où prend-elle sa source? — Si je ne me trompe, c'est dans la volonté dont elle émane comme le parfum émane de la fleur.

Une volonté forte et persévérande est une puissance créatrice : « Dieu voulut que la lumière soit et la lumière fut. » Il a soufflé dans l'homme un esprit de vie et il lui a donné la puissance de vouloir.

La femme, qu'on dit être née moins directement de Dieu, possède, je crois, et quoiqu'en dise le fameux proverbe, à un moindre degré cette puissance de vouloir. Cette faculté est peut-être celle qui nous coûte le plus à exercer. Il est évident que, quand il s'agit d'une décision à prendre, d'une fantaisie à obtenir, la femme sait vouloir mieux que l'homme fait. Mais vouloir quand c'est une œuvre longue et lente à accomplir, elle s'en fatigue plus aisément. Vouloir fortement n'est pas dans notre caractère, nous savons vouloir violemment; nous avons des emportements de volonté bonne ou mauvaise; mais vouloir calmement, paisiblement, invariablement, cela nous est possible, très possible, mais cela nous est difficile et même pénible. Une certaine fatigue s'empare de nous et nous laissons la volonté s'engourdir dans un demi-sommeil, pendant lequel beaucoup de temps s'écoule pour se perdre irrévocablement.

Vivre sans nous douter que nous vivons, vivre sans y penser, vivre au beau soleil du bon Dieu, oh! que nous savons bien cela! Ou bien encore, vivre dans un tourbillon d'affaires, de visites, de devoirs, vivre avec hâte, être toujours pressées, toujours fatiguées, avoir cent mille pensées dans la tête qui s'y croisent et s'y entrecroisent comme autant d'équipages dans un carrefour des boulevards... cela encore, nous le savons. Mais vivre raisonnablement, faire silence dans la vie de tous les jours, pour savoir ce que nous voulons, et vouloir notre volonté, la vouloir demain comme aujourd'hui et dans un mois comme aujourd'hui, et dans une année encore comme aujourd'hui, certainement nous le pouvons, mais ce n'est pas sans peine. Pour cela, il nous faut un effort qui a son grand mérite.

Eh bien! c'est précisément par cet effort qu'il nous faut commencer lorsque nous voulons avoir la volonté qui produira l'influence qui elle-même opérera notre éducation et, petit à petit, la bénédiction divine et

les siècles aidant, celle du genre humain. Vouloir avec fermeté, vouloir avec force, vouloir avec persévérance, voilà le premier pas difficile en éducation, le premier travail de l'éducateur sur lui-même.

Mères ! ne l'oubliions jamais, car si la volonté est vacillante, faible, inconstante, comment atteindre jamais le but qui nous est proposé ? Le but qui nous est proposé, c'est le développement, le bonheur, la paix de nos enfants dans le présent et dans l'avenir.

Pensons-y, *l'avenir de nos enfants !* — Mais que ne donnerions-nous pas pour être assurées qu'ils seront heureux ? Les larmes, les fatigues, les privations les plus rudes, reculerions-nous devant ces souffrances-là, si une voix infaillible nous assurait que nous pouvons acheter à ce prix un avenir de bonheur pour eux ? Où est-elle, je le demande avec fierté, où est-elle la mère qui reculerait devant un sacrifice quelque grand qu'il fût pour atteindre ce but si ardemment désiré ? Nous avons connu des mères qui nous paraissaient bien égoïstes, bien froides, et qui l'étaient peut-être dans le présent, tandis qu'elles sentaient leurs enfants sous leur aile. Mais quand il était question de l'avenir de ces êtres, malgré tout, *tant aimés*, je les ai vues se troubler et un lourd soupir s'échapper de leur poitrine, un de ces soupirs qui disent qu'on soulèverait un monde si par là on pouvait leur assurer la lumière au lieu des ténèbres redoutées — prévues, pressenties. Oh ! non, elles n'existent pas, du moins dans le secret du cabinet, les mères indifférentes à l'avenir de leurs enfants.

Mais il ne s'agit pas de sacrifices douloureux. Dieu qui veut, pour nous aussi, une vie exempte de trop vives luttes, nous laisse un autre chemin, simple et aisé, quoiqu'austère et long, c'est de vouloir dès aujourd'hui et à jamais, heure par heure et toujours, enseigner à nos enfants par notre exemple et encore par notre exemple et toujours par notre exemple et par quelques sérieuses exhortations, à faire sa volonté sur la terre comme elle est faite dans le ciel, c'est-à-dire *avec joie*.

Bien loin de nous la pensée d'élever les enfants dans les principes d'une piété austère et encombrée de formes religieuses et de pensées de sacrifice — ce n'est absolument pas là ce que nous désirons ni où nous en voulons venir. Non, ce qu'il faut à l'enfant, c'est la joie, c'est la vie, c'est une douce et constante gaîté : c'est là l'atmosphère qu'il faut à l'homme à tous les âges... et nous ne le comprenons pas assez, nous femmes... c'est l'atmosphère qu'il faut à l'âme humaine — et le Christ l'a compris. — Que les mères, que les éducateurs le comprennent comme lui. Qu'ils ne soient tous jamais plus austères dans le cercle de la famille et avec leurs élèves que lui ne l'était avec ses disciples. — Lui ? Il se

bornait à vivre avec eux en la présence de Dieu dans la vérité, la paix, la sérénité, dans une douce joie qui attirait à Lui ; il les enseignait, mais *dans le temps opportun*, il les laissait sous l'influence d'une vraie liberté, veillant sur eux pour les mettre en garde contre le mal — mais sans les obséder jamais, et proportionnant tous ses enseignements à *leurs* forces morales. Il leur tendait une main miséricordieuse au moment de la défaillance. Il leur adressait une parole, un regard de consolation, de pardon, d'encouragement, s'ils avaient succombé.

Voilà les caractères que nous devons revêtir, si nous voulons être réellement *mères* dans toute l'acception de ce beau titre, et pouvoir dire, nous aussi, à notre heure dernière : J'ai accompli l'œuvre que tu m'avais donnée à faire.

Ces caractères incontestables du véritable éducateur touchent précisément aux grandes difficultés que présente l'Education morale, aussi les reprendrons-nous un à un au point de vue pratique.

H. R.

DES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES.

Au moment où les principales Revues pédagogiques s'occupent toutes de l'importante question des *bibliothèques communales*, l'EDUCATEUR ne peut tarder plus longtemps à en entretenir ses lecteurs, et à prendre dans nos contrées françaises l'initiative de leur établissement.

Répandre les connaissances utiles, combattre l'ignorance, travailler au développement intellectuel et moral de nos populations laborieuses, n'est-ce point là un but auquel il est noble de faire tendre tous ses efforts ? Oh ! oui, et en écrivant ces lignes j'éprouve la douce satisfaction de sentir que personne ne me contredira. A combien de discussions déjà ce sujet n'a-t-il pas donné lieu ? Malheureusement, les paroles ne sont rien si l'*action* ne les accompagne. La philanthropie ne peut se contenter de promesses : elle demande l'*action*. Ne nous laissons donc plus rebouter par les obstacles et comprenons enfin que les meilleures choses sont celles qui souvent sont les plus lentes à se faire jour. D'un autre côté, attachons plus de prix à ces petits succès qui viennent nous récompenser de nos peines et pensons aussi que le bourgeon ne devient pas fleur en une heure.

Nous ne voulons pas nous arrêter à tous les bienfaits que nous attendons de l'établissement des bibliothèques communales. Cependant, il en est un que nous ne pouvons passer sous silence et qui est appelé à

exercer une influence véritablement moralisatrice. Quand le goût de la lecture sera inné au sein de nos campagnes, nous aurons prouvé à nos cultivateurs que la joie, le bonheur, habitent autre part encore que dans les régions sensuelles et matérielles.

Ils se mettront au courant des progrès de la science, ils compareront avec leurs observations celles des autres sur l'agriculture, ils feront connaissance avec notre histoire et nos écrivains nationaux, ils puissent de nouveaux principes de morale, ils jouiront enfin des plaisirs d'hommes civilisés, — plaisirs de l'âme, du cœur. Et la vie de famille ? combien ne gagnera-t-elle pas à cette heureuse innovation ?

Enfin, on adresse généralement aux écoles primaires le reproche de ne pas produire des résultats assez réels, assez positifs dans l'enseignement de la *langue*. Les bibliothèques incontestablement le feraient peu à peu disparaître. Quels puissants secours ne seraient-elles pas pour les instituteurs ?

Oh ! chers lecteurs et amis de l'instruction, combien nous nous estimons heureux le jour où notre vœu sera réalisé, combien encore nous serons heureux d'avoir contribué chacun à cette grande et belle œuvre : l'émancipation de l'intelligence !

J'en arrive maintenant à la seconde partie de mon article, je veux dire aux moyens d'exécution. Ma tâche est facile. J'ai sous mes yeux une brochure du charmant et spirituel auteur d' « Une bouchée de pain » intitulée : *Conseils pour l'établissement des bibliothèques communales*, par M. JEAN MACÉ, professeur à Beblenheim, et dont il a bien voulu me faire hommage.

Examinons tout simplement et d'après cette brochure le travail qui s'est opéré en Alsace sur la matière qui nous occupe. Le 29 novembre 1863 se constituait la *Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin*. Elle compte aujourd'hui 930 membres. D'après le rapport, que nous possédons également, lu par M. Macé à la première séance annuelle à Mulhouse, le 3 novembre 1864, nous voyons que dans ce court espace de temps 33 bibliothèques communales, dont plusieurs comptent déjà de 600 à 1,200 volumes, ont été fondées dans ce département. Or, ce n'est en bonne partie que grâce à la persévérence, au zèle et au dévouement de M. Jean Macé que ce succès a été obtenu. Honneur lui soit donc rendu ainsi qu'à ceux qui l'ont soutenu, aidé et encouragé dans cette entreprise patriotique !

Nous pourrions tirer d'utiles renseignements de l'historique que trace encore M. Macé de la bibliothèque communale de Beblenheim. Nous n'en citerons pourtant que ces deux phrases : « Il y a un mois environ,

» écrivait-il le 29 janvier 1863, un homme de bonne volonté se présenta
» chez le maire de Beblenheim, avec une dizaine de volumes sur le
» plat desquels la main du relieur avait frappé en lettres d'or ces mots:
» *Bibliothèque communale de Beblenheim*. Cette bibliothèque n'existeit
» pas encore, mais il avait pensé que c'était le meilleur moyen de la
» faire exister, et il ne s'était pas trompé. »

Aujourd'hui, elle compte 1,292 volumes, dont 165 offerts par M. Macé,
un grand nombre par les éditeurs Dupont, Hetzel, etc., par la Société du
Haut-Rhin, par la bibliothèque nationale, etc., etc...

Voilà un commencement bien aisé à imiter. Dans chaque commune
il se trouvera bien un homme généreux qui veuille profiter de l'exemple
de M. Macé. Dans le département du Haut-Rhin, ce sont partout les
maires, les pasteurs, les curés, les instituteurs, qui sont à la tête de
l'initiative. Ne pourrions-nous pas en agir de même dans la Suisse fran-
çaise? Les donateurs ne manqueraient pas plus chez nous qu'en France.
D'ailleurs, pourquoi ne pas mendier des livres aussi bien que de l'argent?
Devenons la Société de St. Vincent-de-Paul de l'Intelligence; que nos
remèdes, à nous, soient pour les maux du cœur, les souffrances de l'es-
prit et de l'âme! A l'œuvre donc! soyons éducateurs dans le vrai sens
du mot, ne laissons échapper aucune occasion de faire le bien.

Il ne me reste plus qu'une dernière question à étudier: le choix des
livres. Je me trouve de l'avis de M. Jean Macé. Il n'y a point de règles
fixes à suivre, car, dit-on, *des goûts et des couleurs il ne faut pas dis-
puter*. Pourvu que les livres aient le caractère qui convient aux bibliothèques populaires, c'est-à-dire qu'ils soient instructifs, bons, utiles, et
que les lecteurs en retirent un véritable intérêt, c'est bien là leur prin-
cipal mérite. Du reste, la difficulté de ce choix est bien allégée par l'a-
bondance des catalogues publiés partout. Pour peu que l'on ait la main
heureuse, on pourra petit à petit former dans chaque commune une
bibliothèque composée essentiellement d'ouvrages populaires. Ecouteons
encore sur cet objet l'expérience de M. Macé:

« On ne doit pas, dit-il, craindre dans les premiers achats de faire une
» large part aux livres de *récréation*. Tous les témoignages que j'ai pu
» recueillir sont unanimes sur ce point que ces sortes de livres sont
» presque les seuls qui soient demandés au commencement! Il serait
» puéril de s'attendre à voir ceux qui n'ont jamais lu, courir dès l'abord
» aux livres d'instruction proprement dite. L'enfance est pour les frian-
» dises, que ce soit l'enfance du corps ou celle de l'esprit, et les livres
» attrayants auront toujours au début le pas sur les autres. Il faut en

» prendre son parti, et bien se dire que l'important pour aujourd'hui,
» c'est de répandre l'habitude de la lecture. Qui a lu, lira. »

Telles sont rapidement et sans ordre les quelques idées que j'avais à émettre sur l'établissement des bibliothèques communales. Ce sujet est loin d'être épuisé, et je me réserve, si ce premier article obtient l'accueil que je désire, d'y revenir sous peu.

Je ne saurais mieux terminer qu'en citant encore ces paroles de M. Macé : « Le jour viendra, il serait triste d'en douter, où le cultivateur, assis le soir devant sa porte, pourra parler avec ses voisins de toutes les grandes conquêtes de l'esprit humain. Ce jour-là, ce ne sera pas sans reconnaissance qu'on prononcera dans une commune le nom des fondateurs de sa bibliothèque. »

C'est avec plaisir aussi que je recommande à l'attention des amis de l'instruction le nouveau volume de M. Macé, sous le titre : *Morale en action*, qui contiendra l'historique des bibliothèques du Haut-Rhin, ainsi que les pièces relatives au mouvement intellectuel qui se fait en Alsace.

FÉLIX GUÉRIG.

LE SYSTÈME MÉTRIQUE.

I.

Dans le nombre des réformes demandées aux autorités fédérales, figure celle concernant notre système des poids et mesures. De nombreuses pétitions revêtues de la signature d'hommes distingués ont été adressées aux Chambres, pour demander l'introduction en Suisse du système légal des poids et mesures métriques. Le Conseil fédéral a consulté à ce sujet les autorités cantonales. La grande majorité des gouvernements cantonaux s'est prononcée, si nous ne nous trompons, en faveur de la modification sollicitée par les pétitionnaires. Quelques cantons voudraient même qu'on y procédât immédiatement, tandis que d'autres préféreraient accorder à nos populations un délai suffisant pour que la transition ne fût pas trop brusque et que le peuple eût le temps de se familiariser avec les mesures métriques et avec les rapports de celles-ci avec nos mesures actuelles. La presse suisse s'est également montrée favorable au changement projeté. Pour quiconque a eu occasion ou de faire usage des mesures métriques, ou d'étudier et d'enseigner ce système, il ne saurait, en effet, exister de doute sur les nombreux avantages qu'il offre et sur l'opportunité de la mesure proposée.

On ne s'explique généralement pas bien pourquoi en 1850, lors de la

modification de notre système monétaire et d'une partie de nos poids et mesures, on n'a pas, déjà alors, adopté le système métrique, réunissant si éminemment toutes les qualités d'un bon système, et étant, en outre, en usage dans les principaux pays frontières avec lesquels nous entretenons de fréquentes relations. C'eût été là, en effet, une mesure aussi sage qu'économique. Mais il est dans la nature de toutes les inventions utiles de se propager et de se populariser souvent contre le gré des retardataires qui se laissent traîner à la remorque par le char du progrès.

Le *mètre* a déjà franchi nos frontières ; nous ferions de vains efforts pour les fermer aux autres mesures qu'il mène nécessairement à sa suite. Plusieurs cantons l'ont déjà adopté pour l'unité de mesure, d'autres le tolèrent, même dans les opérations officielles. Et d'ailleurs, les observatoires, les postes, les chemins de fer, les télégraphes de la Confédération ne sont-ils pas déjà régis d'après ce système ? Et dans la Suisse française surtout, et tout particulièrement dans les cantons frontières de la France et de l'Italie, on fait un fréquent usage du *mètre*, du *kilomètre*, de l'*hectare*, du *litre*, du *kilogramme*, etc. Il n'est pas rare non plus de trouver le *mètre* dans la poche de l'ouvrier, même dans le canton de Fribourg. L'établissement des voies ferrées n'a pas peu contribué à amener chez nous cet état de choses. Nous ne devons toutefois pas le regretter à cause de la facilité que les mesures métriques apporteront dans les calculs et dans les relations commerciales, une fois la perturbation actuelle disparue. C'est donc pour la Suisse romande un fait déjà accompli, mais non légalisé, et ce serait en vain qu'on tenterait à cet égard de vouloir lutter contre la force des choses et l'autorité des faits accomplis.

Les abus dont on se plaignait en France et auxquels on a remédié en 1799 par l'introduction du système métrique, se produisent et se répètent chez nous par l'incohérence des mesures arbitraires de notre système bâtard et par la présence et la complication des deux systèmes tolérés. Aussi les vœux de nos confédérés et surtout des populations de la Suisse romande sont-ils pour l'adoption immédiate du *mètre* et des mesures qui en dérivent avec la tolérance d'user des anciennes mesures pendant quelques années encore, à l'expiration desquelles le système métrique serait le seul reconnu et autorisé.

La haute autorité ne doit pas reculer devant la perturbation momentanée qu'entraînera cette réforme. Il est aussi du devoir de la presse de préparer les populations à cette mesure nécessaire afin d'en rendre le passage moins brusque et moins onéreux. Nous croyons qu'il appartient

tout particulièrement à l'organe des instituteurs de la Suisse romande d'appuyer franchement et sérieusement la demande des pétitionnaires et de préparer les voies propres à faciliter cette importante mesure. Partant, nous aimerions que nos collègues profitassent de notre Revue pédagogique pour faire leurs observations à ce sujet, pour émettre leurs opinions personnelles sur l'opportunité de la demande des ingénieurs suisses, sur les modifications dont le système métrique pourrait être susceptible, ainsi que sur le nombre d'années qu'il conviendrait d'accorder à nos populations, pour amener cette utile transformation sans secousses trop fortes.

Quant à nous, nous sommes convaincus de l'utilité, voire même de la nécessité du changement de notre système des poids et mesures et de l'adoption du système métrique, et nous croyons que nous ne pouvons et que nous ne devons plus chercher à maintenir le *statu quo*. C'est pourquoi nous désirerions que cette importante réforme se fît au plus tôt, afin de mettre fin aux anomalies et aux complications qui résultent de l'emploi simultané de deux systèmes de poids et mesures. Nous pensons donc qu'il serait utile d'habituer dès ce moment les élèves de nos écoles aux mesures métriques et aux rapports de celles-ci avec les mesures suisses. Cela se fait déjà dans plusieurs écoles, même primaires, et les Directions d'Instruction publique devraient veiller à ce que cela se généralise de plus en plus. Il ne serait non plus hors de propos d'utiliser notre journal pour des explications et des exercices qui faciliteraient la tâche de l'instituteur. C'est ce que, — en réclamant à l'avance l'indulgence des lecteurs, — nous essayerons de faire prochainement, en attendant des Chambres, sur l'introduction du système métrique, une décision favorable qui nous autorisera alors à entrer dans des explications plus détaillées sur les unités et mesures métriques.

Le système métrique, bien que qualifié quelquefois, et à tort, de système français, n'a rien de particulier à la France et son adoption ne peut blesser aucun amour-propre national. Il est *simple, uniforme, décimal, stable, naturel*, et partant susceptible d'être adopté par tous les peuples de la terre. Ses unités, multiples et sous-multiples, en bien petit nombre, sont conformes à notre système de numération, et suivant une progression décimale, les calculs sont considérablement simplifiés, sans exiger d'étude particulière, comme les nombres complexes. Ce système, il n'est plus permis d'en douter, est destiné à devenir universel, et à mettre fin aux abus qui résultent des mesures arbitraires et de cette multiplicité de systèmes qui entravent les relations commerciales entre Etats limitrophes ; ce n'est plus qu'une question de temps.

En vue de sa prochaine adoption en Suisse, les autorités cantonales agiraient sagement en rendant obligatoire dès aujourd'hui l'enseignement du système métrique dans toutes nos écoles, et en exigeant aussi que les nouveaux plans et cadastres des communes soient dressés d'après les deux systèmes aujourd'hui en présence. Ce serait une mesure d'économie publique, dont on leur saura gré dans quelque dix ans.

O. PAUCHARD,
professeur à l'Ecole d'Hauterive.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

ZURICH. — L'association Pestalozzi de Wädenschwyl a dépensé, l'année passée, la somme de fr. 1,299 pour habiller des enfants pauvres.

LUCERNE. — Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accorder 2,700 fr., comme pension de retraite, à M. le professeur Eutychès Kopp, helléniste et surtout historien-érudit éminent.

ZUG. — L'Institut d'Education et de Travail dépendant de la filature de Hagendorf-Chaam a terminé sa première année. L'Institut a compté, au 31 décembre 1864, 66 enfants dirigés et soignés par quatre sœurs théodosiennes et une servante. Les recettes s'élevaient à fr. 14,686 et les dépenses à fr. 14,619.

THURGOVIE. — L'Ecole secondaire d'Ermatingen vient de recevoir un don de fr. 1,000 de l'empereur Napoléon.

NEUCHATEL. — A Travers, la bourgeoisie reconnaissante envers l'instituteur de la localité, lui a offert l'admission gratuite au rôle de communier.

BERNE. — Dans le Jura, on a, en automne 1864, voté spontanément une gratification à un régent qui assistait au cours de répétition à Buchsée.

TESSIN. — La proposition du Département d'Education publique de ce canton d'établir un cours de chimie appliquée aux arts, au Lycée cantonal, ayant été agréée par le Conseil d'Etat, le 2 décembre dernier ce cours a été ouvert. Les leçons se donnent le soir, trois fois la semaine, et chaque fois un grand concours témoigne de la faveur qu'a rencontrée l'idée de cette institution. *L'Éducateur de la Suisse italienne* donne l'analyse de ce cours dans son premier numéro de cette année. Le même journal nous apprend que le canton du Tessin possède une Société et plusieurs sections des amis de l'instruction publique. Honneur au canton où l'instruction et l'éducation populaire comptent des protecteurs pris dans toutes les classes de citoyens !

SOLEURE. — Un Etablissement destiné à préparer des élèves pour l'Ecole polytechnique doit s'ouvrir dans cette ville à Pâques 1865. Cet Etablissement, portant le titre d'*Institut de Mathématiques*, est placé sous la direction de M. Möllinger, professeur de Mathématiques à l'Ecole cantonale de Soleure. Il formera internat sous la direction du même professeur.

FRIBOURG. — Ce canton compte, d'après le dernier compte-rendu de l'Etat, 310 écoles primaires desservies par 295 maîtres dont 247 instituteurs et 48 institutrices. Ces écoles sont fréquentées par 15,657 enfants dont 7,891 garçons et 7,766 filles, avec une moyenne d'absence de 10 $\frac{2}{3}$ par tête pour la dite année.

L'idée d'adopter des Manuels uniformes pour l'enseignement a été accueillie favorablement dans les Grands Conseils de Vaud et de Berne. Une conférence a eu lieu à Berne à ce sujet. Les cantons sus-nommés, plus Fribourg, Valais, Neuchâtel, y étaient représentés. Dès que le résultat sera connu, nous le communiquerons à nos lecteurs. La question des Manuels est une de celles dont doit s'occuper et dont s'occupera l'*Educateur*.

FRANCE. — Une grande et importante question se débat devant le Conseil privé de l'empereur des Français. Il est enfin question de remplacer, pour tous les enfants indistinctement, l'enseignement *payé* par l'enseignement *gratuit*. La grande nation n'avait jusqu'à ce jour ni l'enseignement *gratuit* ni l'enseignement *obligatoire*, et il ne s'agit pas encore de l'enseignement obligatoire qui est cependant le couronnement de l'enseignement gratuit. — La mesure importante que va prendre Napoléon supprimera le casuel que paient des milliers d'enfants et élèvera en même temps le traitement des maîtres et maîtresses d'école.

La France compte 41,426 écoles publiques spéciales aux garçons, y compris les écoles mixtes quant aux sexes, au nombre de 18,147, avec un total de 2,600,000 élèves dont plus d'un tiers, soit 922,820 y sont admis déjà à titre gratuit. Le nombre des écoles de filles est de 26,592 qui se partagent à peu près également entre des institutrices laïques et des religieuses. Ces écoles comptent environ 1,700,000 élèves dont 630,000 à titre gratuit. Les écoles figurent déjà au budget pour une somme de 42 millions.

NÉCROLOGIE.

Le corps enseignant primaire du canton de Neuchâtel vient de perdre un de ses membres les plus distingués dans la personne de M. Buhla, instituteur à St-Blaise, enlevé à la fleur de l'âge, après quelques jours d'une cruelle maladie. Versé dans toutes les branches de l'Enseignement et travailleur infatigable, M. Buhla était l'un des soutiens et des ornements de la Société pédagogique. Les excellentes leçons qu'il y donnait sont encore dans toutes les mémoires. Mais ce qui valait mieux encore dans notre ami que les connaissances et l'intelligence, c'était le cœur. Sa modestie égalait son dévouement. Caractère égal, aimant, sa bienveillance et sa bonté le faisaient chérir de tous. Chrétien fervent, M. Buhla cherchait dans la religion la force de remplir la pénible tâche de l'instituteur et la consolation dans les peines inséparables de cette mission.

A. BIOLLEY.

Ouvrages reçus par la rédaction et dont elle rendra compte prochainement :

De l'Education populaire, par M. Emile Cambessédes, Inspecteur des Ecoles primaires. Genève, chez Blanchard, 1864. — *Zur Biographie Heinrich Pestalozzi's* (Mémoire pour servir à la biographie d'Henri Pestalozzi), par M. Morf, ancien Directeur d'Ecole normale. Winterthour, chez Hausheer, 1864. — *Trois jours de vacances*, par les Instituteurs de Neuchâtel. — *Vocabulaire alphabétique et étymologique*, par M. Roulet, chef d'Institution et ancien maître d'histoire et de géographie au Collège de Neuchâtel (1864). — *La Morale chrétienne*, par M. Théodore de Halwyl. Berne, 1864. — *Histoire de la Confédération suisse*, par Alexandre Daguet ; 6^e édition, chez Delafontaine et Rouge à Lausanne, 1865.

On peut s'abonner au PROGRÈS, *journal des instituteurs belges* paraissant toutes les semaines, 16 pages in-4°, en envoyant fr. 6. 50 en timbres-poste à M. Blanc, Ars., à Fribourg.

Le Rédacteur en chef, ALEX. DAGUET.